

Convocation : 18 mars 2019 Affichage : 18 mars 2019	Le vingt-cinq mars deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures, Le conseil municipal, légalement convoqué et par écrit, en réunion ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Florence BOULAY, le Maire.
Membres : En exercice : 28 Présents : 20 Votants : 22	Étaient présents : Florence BOULAY, Pascal LECŒUR, Didier JEANNE, Franck LAURENT, Patrick LESELLIER, Franck LECOQ (à partir de la délibération 2019-44), Mickaël GROHAN, Brigitte MARIE, Christel BARASSIN, Nicolas MARIE, Philippe TOUCHARD, Paul DÉCHAUFOUR, Monique FORTIN, Nadine DEVAUX (à partir de la délibération 2019-44), Magali DUPONT, Raïssa TAILLEUX, Philippe BERTHOU, Benoît LEFÈVRE, Alain THEVENIAUD, Sophie HUARD. Formant la majorité des membres en exercice, le quorum étant atteint, le conseil municipal, peut donc valablement délibérer. Étaient absents représentés : Sandrine MAUPAS (a donné pouvoir à Patrick LESELLIER pour voter en son nom) ; Chantal LEBOUTEILLER (a donné pouvoir à Florence BOULAY pour voter en son nom). Étaient absents : Angélique DUBET, Isabelle DORTÉE, Christine PIERRE, Sébastien GUILLOT (excusé), Christophe LACOUR, Romaric CHEMIN. Raïssa TAILLEUX a été nommée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 2019-44 INSTAURATION DU PERMIS DE DÉMOLIR SUR L'INTÉGRALITÉ DU TERRITOIRE COMMUNAL

Le Permis de Démolir est déjà mis en place sur la commune déléguée de Saint-Aignan-de-Cramesnil. Dans un souci d'harmonisation, il est proposé de l'instaurer sur l'ensemble du territoire communal.

En cas d'accord du conseil municipal, ces souhaits seront transmis à la Communauté Urbaine de Caen-la-mer, compétente en la matière, qui délibèrera afin de valider cette instauration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DÉCIDE à l'unanimité des présents et représentés d'instaurer le Permis de Démolir sur l'intégralité du territoire communal et DEMANDE à la Communauté Urbaine de *Caen-la-mer*, compétente en la matière, de délibérer afin de valider cette instauration.

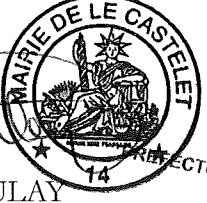
Fait et délibéré en séance les jours mois et an ci-dessus

Et ont signé les membres présents

Pour copie certifiée conforme les jours mois et an sus-dits.

Le Maire,


Florence BOULAY

 MAIRIE DE LE CASTELET
14
RECEVUE du CALVADOS

15 AVR. 2019
- COURRIER -